

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mai 2017, s'est réuni le 23 mai 2017 à 20 h 30 dans la salle de réunions au-dessus de la bibliothèque située 9 rue du Champ de Foire, en séance ordinaire, sous la présidence de M. BOUSSARD François, Maire.

Etaient présents : M. BOUSSARD François, Mme MISTOUFLET Claudine, Mme DAVID Isabelle, M. OREAL Gérard, Mme COURTIEN Annie, M. DOIRE Vincent, Mme LEQUIMENER Christiane, M. MACÉ Hugues, Mme GAUTHIER Sophie, Mme BOURMAULT Lucie, M. BIGOT Frédéric, M. DESMARES Romain

Absents excusés et représentés :

M. TAILLANDIER Joël pouvoir à M. OREAL Gérard
M. BENTZ Gérard pouvoir à Mme MISTOUFLET Claudine
M. LAUNAY Philippe pouvoir à Mme LEQUIMENER Christiane
Mme VERNAY Nathalie pouvoir à Mme DAVID Isabelle
Mme ROGER Florence pouvoir à M. BOUSSARD François

Absents excusés : M. BERNAUD Francis, Mme FRANQUET Isabelle

Secrétaire de séance : Mme GAUTHIER Sophie

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2017
- Tirage au sort des jurés d'assises 2018
- Travaux de rénovation du bâtiment de la mairie : avenant à la convention mission SPS
- Choix des travaux de voirie 2017
- Droit de préemption urbain : avis du conseil municipal sur une déclaration d'intention d'aliéner
- Liquidation judiciaire Schneider/Davase 45 Rue Principale
- Dossier d'intention d'inscription au service « Conseil en Energie partagé »
- Indemnité de fonction des élus : modification de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 MARS 2017

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2017, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Monsieur Le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la question suivante :

- Proposition achat faucheuse-débroussailleuse

La décision d'ajout à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018 (délibération N° 2017/35)

Le Conseil Municipal a procédé publiquement conformément à l'arrêté préfectoral DRPL du 13 avril 2017 au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste générale des électeurs pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises appelés à siéger au cours des assises de l'année 2018. Le résultat est le suivant :

- FLOREZ Isabelle « Le Haut Crampeau » 72510 Mansigné
- VIDIS Yohan 3 Allée du Ruisseau 72510 Mansigné
- CAMPAS Roger 7 Place du Champ de Foire 72510 Mansigné

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE : AVENANT A LA CONVENTION MISSION SPS (délibération N° 2017/36)

Monsieur Le Maire présente aux membres l'avenant à la convention « mission de coordination sécurité protection de la santé » en date du 18 mai 2015 signée avec SPS PIERRE du Mans qui porte sur les prestations suivantes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| - Visite de chantier : 8 u | 400.00 € ht |
| - Tenue à jour du registre journal | 100.00 € ht |
| | 500.00 € ht soit 600.00 € ttc |

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité l'avenant précité,
Autorise Monsieur Le Maire à le signer.

CHOIX DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 (délibération N° 2017/37)

Le Conseil Municipal,
Vu l'étude préalablement menée par la commission voirie sur les projets de travaux de voirie communale à envisager en 2017 et la présentation faite par M. Oréal Gérard, maire-adjoint,

Vu l'estimation prévisionnelle des travaux établie par la SPL Agence des Territoires de la Sarthe,

Accepte à l'unanimité les propositions de travaux suivantes :

- EN FONCTIONNEMENT	
Route de Constantine	21 384.60 € ttc
Impasse des Aistres	5 422.20 € ttc
Route de la Brunerie	7 326.00 € ttc
Route de la Brocherie	4 662.00 € ttc
Route des Fontaines (enduit noir)	6 920.40 € ttc
Route de Constantine à Route de Coulongé	4 662.00 € ttc
Rue de Tivoli	10 214.40 € ttc
Chemin de « Le Can »	<u>5 551.20 € ttc</u>
Total	66 142.80 € ttc
- EN INVESTISSEMENT	
Chemin du Petit Poyer	7 951.20 € ttc
Chemin de la Grande Pièce	9 480.00 € ttc
Chemin de la Martinière	16 874.40 € ttc
Chemin de la Hallerie (+ intervention M. Desmares)	
	<u>5 820.36 € ttc</u>
Total	40 125.96 € ttc

Autorise Monsieur Le Maire à signer les devis.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER
(délibération N° 2017/38)

Monsieur Le Maire fait part aux membres que Me Gautier, notaire à Pontvallain, a adressé, en mairie le 27 avril 2017, une déclaration d'intention d'aliéner de Mme AUBERT Nadine, concernant le bien immobilier (terrains) situé Boulevard du Fromenteau cadastré :

Section AH N° 166 d'une superficie de 0 ha 00 a 82 ca
Section AH N° 167 d'une superficie de 0 ha 00 a 55 ca

Le prix de vente amiable est fixé à 2 740.00 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Donne à l'unanimité un accord de principe à exercer son droit de préemption et autorise Monsieur Le Maire à entrer en négociation avec Mme Aubert.

LIQUIDATION JUDICIAIRE SCHNEIDER/DAVASE 45 RUE PRINCIPALE
(délibération N° 2017/39)

Monsieur Le Maire donne connaissance aux membres de l'ordonnance de M. WEIBEL du 2 mai 2017, juge-commissaire de la procédure de liquidation judiciaire de M. Schneider Charly et Mme Davase Sabrina concernant l'immeuble situé 45 Rue Principale. Il rappelle que la commune de Mansigné a proposé par délibération du 27 octobre 2015 l'acquisition de ce bien au prix de 10 000 €.

L'ordonnance autorise le mandataire judiciaire (Me Boudevin) à céder à la commune de Mansigné le bien précité au prix de 10 000 €.

Le Conseil Municipal,
Vu la requête au Juge Commissaire du 26 avril 2017,
Vu l'ordonnance du 2 mai 2017,
Après en avoir délibéré,
Décide d'acquérir l'immeuble situé 45 Rue Principale à Mansigné 72510 suivant l'accord de M. et Mme SCHNEIDER Charly et Sabrina, cadastré :

- AH 79 Rue Principale 00 ha 01 a 30 ca
- AH 71 Le Bourg 00 ha 08 a 32 ca
- AH 72 Rue Principale 00 ha 02 a 84 ca

Décide d'acquérir une cour commune avec divers propriétaires et droit de passage à tous usages et besoins et en tous temps sur cette cour pour accéder à la Rue Principale et au puits commun sur cette cour, cadastrée :

- AH 76 Rue Principale 00 ha 02 a 85 ca
- Soit une surface totale de 00 ha 15 a 31 ca, au prix de 10 000 € frais d'acte compris.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec Me Levêque, notaire à La Ferté-Bernard (72400).

DOSSIER D'INTENTION D'INSCRIPTION AU SERVICE
« CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »
(délibération N° 2017/40)

Monsieur Le Maire donne connaissance aux membres du courrier du Syndicat du Pays Vallée du Loir relatif à la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP), service consistant à mutualiser entre les communes adhérentes et volontaires un thermicien chargé d'accompagner techniquement les collectivités dans la gestion de l'énergie au quotidien. Il propose aux membres d'adhérer à ce service pour un pré-diagnostic de la salle polyvalente et du bâtiment logement instituteurs école primaire. Cette adhésion sera formalisée par une convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité d'adhérer à ce service et souhaite bénéficier de conseils et d'accompagnement de la part du Conseiller en Energie Partagé pour les projets de la salle polyvalente et du bâtiment logement instituteurs école primaire,
donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour suivre cette affaire.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE BRUT
TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
(délibération N° 2017/41)

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le Conseil Municipal, par délibération du 8 avril 2014, a fixé le régime indemnitaire du maire et des adjoints en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

- Maire : 33 % de l'indice brut 1015 suivant l'article L.2123-23 du CGCT,
- Adjoints au maire : 16.50 % de l'indice brut 1015 suivant l'article L.2123-24 du CGCT

A compter du 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux en lieu et place de l'indice 1015 conformément au décret 2017-85 du 26 janvier 2017. Une nouvelle modification de l'indice terminal est prévue en janvier 2018 (indice brut 1028 au lieu de 1022).

Monsieur le Maire demande aux membres de modifier la délibération du 8 avril 2014 comme suit :

- Remplacement de l'indice brut 1015 par l'indice brut terminal 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017
- Prise en compte de la nouvelle modification de l'indice brut terminal en janvier 2018
- Prise en compte de toute autre revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de modifier la délibération du 8 avril 2014 relative au régime indemnitaire du maire et des adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017 concernant le remplacement de l'indice brut 1015 par l'indice brut terminal 1022 et de prendre en compte dans l'avenir toutes modifications susceptibles d'intervenir.

ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE
(délibération N° 2017/42)

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017 et aux projets d'investissement 2017,
Décide à l'unanimité d'acquérir une faucheuse débroussailleuse de marque Dextra auprès de NOREMAT au prix de 28 637.00 € ht soit 34 364.40 € ttc et de faire reprendre l'ancien matériel au prix de 4 200.00 € ttc,
Décide de souscrire un contrat d'entretien sur 3 ans ou 800 heures auprès de NOREMAT pour la maintenance du matériel au prix de 3 050.00 € ht soit 3 660.00 € ttc.

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE :
AVENANT A LA CONVENTION « MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE »
(délibération N° 2017/43)

Monsieur Le Maire présente aux membres, dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie, l'avenant N° 1 à la convention « mission de contrôle technique » en date du 27 avril 2015 signée avec QUALICONSULT qui porte sur la prolongation de la durée des travaux dont le montant s'élève à la somme totale de 600.00 € ht :

- 1 versement de 150.00 € ht (avril 2017)
- 1 versement de 150 € ht (mai 2017)
- 1 versement de 150 € ht (juin 2017)
- 1 versement de 150 € ht (juillet 2017)

-
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Accepte à l'unanimité l'avenant N° 1 précité,
Autorise Monsieur Le Maire à le signer.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITE
(délibération N° 2017/44)

Le Conseil Municipal,
Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un an à compter du 1^{er} juin 2017. Cet agent assurera les fonctions de jardinier et agent technique polyvalent aux services techniques à temps complet. L'agent percevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice afférent au 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques, catégorie C.